

Extrait du registre
des délibérations du Conseil Municipal de VORLY
séance **ordinaire** du 6 Novembre 2019 à 18 heures 30
sous la présidence de M.BILLOT, Maire

Etaient présents :

Mme LEFEBVRE, M. BERTHOMMIER adjoints
MM DEJOU, VOLUT
Mmes CHARONNAT, CHARPENTIER, PINTON

Absents excusés : Mme LARCHEVEQUE, M. PARENT
Absente : Mme MARTIN TILLIER

Procurations : Mme LARCHEVEQUE à Mme LEFEBVRE
M. PARENT à Mme CHARPENTIER

Mme CHARONNAT a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 octobre 2019

Approbation du procès verbal de la séance du 20 septembre 2019

Le procès verbal de la séance 20 septembre 2019 est adopté à l'unanimité.

Questions soumises à l'approbation du Conseil Municipal

Points à l'ordre du jour :

- Dossier Cimetière (appel d'offres) ouverture des plis
- Demande de subvention Fonds de Concours Bourges Plus
- Demande de subvention Etat (DETR)
- Décision Modificative
- Repas des Aînés
- Questions diverses

2019 – 027 **ATTRIBUTION DE MARCHÉ – RÉAMÉNAGEMENT DES VOIRIES DU CIMETIÈRE, DES MURS D'ENCEINTE, VÉGÉTALISATION ET COLUMBARIUM**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une procédure de consultation des entreprises a été lancée pour des travaux de réaménagement des voiries du cimetière, des murs d'enceinte, végétalisation et columbarium.

Le budget prévisionnel avait été estimé à 72 000 euros HT. Le projet a donc fait l'objet d'une procédure adaptée en application de l'article 28 du code des marchés publics.

Monsieur le Maire souligne que la consultation a été établie en vue de la désignation d'une entreprise.

Il expose les principales étapes de la consultation, et notamment la publication d'un avis d'appel public à la concurrence le 18 octobre 2019 dans le Berry Républicain.

La consultation de la commission d'appel d'offres n'étant pas obligatoire en procédure adaptée, Monsieur le Maire procède à l'ouverture des plis en présence des conseillers municipaux.

A la date limite de réception des offres, fixée au 4 Novembre 2019, on comptabilisait 8 offres.

Le Conseil Municipal procède à l'analyse des offres.

ENTREPRISES	MONTANT HT
ROCHETTE SARL	102 468.00
SARL Franck RENIER	72 851.85
SARL CENTRE TRAVAUX MORNAY	85 544.00
SETEC- Etablissement TTR	79 767.55
MILLET et FILS SAS	53 986.42
SAS MARCEL TP	56 222.85
SAS T.P.B du Centre	101 087.15
SARL G.B.C	88 100.00

Considérant que la consultation est jugée fructueuse au regard du nombre et de la qualité des offres reçues,

Considérant qu'il est du ressort du Conseil Municipal de désigner le candidat attributaire,

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de délibérer sur l'attribution du lot, au regard des bordereaux de prix et des critères techniques.

Vu le Code des Marchés Publics,
Vu les pièces du dossier de consultation,
Vu les offres des candidats,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir débattu, le Conseil Municipal délibère et :

- décide à l'unanimité d'attribuer le lot à l'entreprise MILLET et FILS SAS, domiciliée La Giraudière – route de Tours 18100 Vierzon
- charge M. le Maire de notifier aux entreprises que leurs offres n'ont pas été retenues
- autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce marché.

2019 – 028 **RÉAMÉNAGEMENT DES VOIRIES DU CIMETIÈRE, DES MURS D'ENCEINTE, VÉGÉTALISATION ET COLUMBARIUM – DEMANDE DE SUBVENTION A LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BOURGES AU TITRE DES FONDS DE CONCOURS**

Le Conseil Municipal a décidé d'entreprendre des travaux de réaménagement des voiries du cimetière, des murs d'enceinte, de végétalisation et création d'un columbarium.

Le montant des travaux s'élève à la somme de 53 986.42 euros HT.

Le Conseil Municipal décide de solliciter la Communauté d'Agglomération de Bourges au titre des Fonds de Concours.

Le plan de financement ci-dessous est approuvé à l'unanimité :

DEPENSES		RECETTES	
Montant du marché	53 986.42	Fonds de concours	26 075.50
		Fonds propres	27 910.92
TOTAL HT	53 986.12 euros	TOTAL HT	53 986.12 euros

2019 – 029 **DECISION MODIFICATIVE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mme JUSSERAND BOITIER, architecte du patrimoine, a fait parvenir en mairie une dernière note d'honoraires pour les travaux de l'église suite à un oubli de sa part.

Aucune dépense n'ayant été inscrite au budget primitif au compte 21318, une décision modificative du budget principal doit être prise pour ouvrir les crédits nécessaires.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les virements de crédits indiqués dans le tableau ci-après :

DEPENSES		RECETTES	
Compte 2116	- 1 026.00 €	Compte 21318	+ 1 206.00 €

Ont signé | Ont signés membres présents

BILLOT Bernard		LEFEBVRE Corinne	
BERTHOMMIER Denis		MARTIN TILLIER Evelyne	
CHARONNAT Isabelle		PARENT Jean	
CHARPENTIER Marie-Madeleine		PINTON Aurélie	
DEJOU Guy		VOLUT Jean-Paul	
LARCHEVEQUE Claudine			

Ont signé

